

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2020
Salle du Conseil - Mairie de La Morte**

Sur convocation du 30 juin 2020
La séance débute à 18h

Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. COLLAUD Alain, M. JOSSINET Fabien, M. LEGRAND Yves, Mme VEUJOZ Patricia, M. HUGUES Gérard, Mme FAVIER Pascale, Mme GIRARDEY Stéphanie, M. MASSON Julien

Sont absents et excusés : Mme FAIVRE Monique

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance

En ouverture de séance, Monsieur le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Subvention aux associations.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Décision modificative n°1 – Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 3 : Versement participation au SIAG

Monsieur le Maire, rappelle qu'il convient de verser au SIAG la participation de fonctionnement inscrite au budget 2020, pour un montant de 80 000 €, article 65548 du budget général 2020.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 4 : SIAG – Désignation de délégués et suppléants

Monsieur le maire, rappelle la délibération n°2020/05/ELEC/06 en date du 28 mai 2020, désignant une partie des représentants su SIAG.

Les statuts du SIAG précisent qu'il convient de désigner huit délégués et huit suppléants.

Il propose de rajouter les membres suivants à la liste des suppléants :

Florence BELOTTI, Elodie LOCQUENEUX, Yann VINCENT, Nadine HUGUES et Christian FAVIER.

La liste des représentants du SIAG se décompose donc comme suit :

Délégués : Raymond MASLO, Marie-Noëlle DUCHAMP, Alain COLLAUD, Julien MASSON, Stéphanie GIRARDEY, Pascale FAVIER, Gérard HUGUES, Yves LEGRAND
Suppléants : Patricia VEUJOZ, Monique FAIVRE, Fabien JOSSINET, Florence BELOTTI, Elodie LOCQUENEUX, Yann VINCENT, Nadine HUGUES, Christian FAVIER

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : Aire de bivouac – Ajout d'une tarification pour le stationnement mobil-home

Monsieur le Maire, rappelle la délibération n°2019/12/02 en date du 13 décembre 2019, fixant les tarifs de la régie produits divers, et notamment les tarifs pour le stationnement sur l'aire de bivouac.

Il précise qu'il convient de rajouter une tarification pour le stationnement d'un mobil-home, et propose une tarification mensuelle de 150 €, applicable à compter du 1^{er} août 2020.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 6 : Création et suppression de poste – Avancement de grade

Monsieur le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires et la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 01/08/2020.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point ajouté à l'ordre du jour :

Point 7 : Subvention aux associations

Monsieur le Maire, rappelle les demandes de subventions reçues pour les associations suivantes :

- Roizonne Avenir,
- Roizonne à la Recherche du Temps Passé.

Il propose d'attribuer les subventions 2020 aux associations comme suit :

- Roizonne Avenir : 100 €
- Roizonne à la Recherche du Temps Passé : 150 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Fait à La Morte, le 20 juillet 2020

La Secrétaire de séance
Marie-Noëlle DUCHAMP



Le Maire
Raymond MASLO